

Contact :

contrebiometrie@yahoo.fr

SOUTIEN aux inculpé-e-s

Procès le 16 décembre à 13h30

au TGI d'Evry



"Acceptation par la population

La sécurité est très souvent vécue dans nos sociétés démocratiques comme une atteinte aux libertés individuelles. Il faut donc faire accepter par la population les technologies utilisées et parmi celles-ci la biométrie, la vidéosurveillance et les contrôles.

Plusieurs méthodes devront être développées par les pouvoirs publics et les industriels pour faire accepter la biométrie. Elles devront être accompagnées d'un effort de convivialité par une reconnaissance de la personne et par l'apport de fonctionnalités attrayantes:

- Éducation dès l'école maternelle, les enfants utilisent cette technologie pour rentrer dans l'école, en sortir, déjeuner à la cantine, et les parents ou leurs représentants s'identifieront pour aller chercher les enfants.
- Introduction dans des biens de consommation, de confort ou des jeux : téléphone portable, ordinateur, voiture, domotique, jeux vidéo
- Développer les services « cardless » à la banque, au supermarché, dans les transports, pour l'accès Internet, ...

La même approche ne peut pas être prise pour faire accepter les technologies de surveillance et de contrôle, il faudra probablement recourir à la persuasion et à la réglementation en démontrant l'apport de ces technologies à la sérénité des populations et en minimisant la gêne occasionnée. Là encore, l'électronique et l'informatique peuvent contribuer largement à cette tâche."

Extrait du livre bleu du GIXEL Propositions des industries électroniques et numériques, juillet 2004

LES MAUVAIS ÉLÈVES DE LA BIOMETRIE



RÉUNION PUBLIQUE
AU C.I.C.P.
21ter rue Voltaire
métro Charonne
Le 8 décembre à partir de 19h

Fin novembre, vingt personnes ont pénétré dans la cantine du Lycée de la Vallée de Chevreuse, situé dans la technopole de Saclay, pour dénoncer fermement le dispositif biométrique en place. A cette occasion, les machines ont été brisées à coups de marteau. Les trois étudiant-e-s interpellé-e-s seront jugé-e-s le 16 décembre au tribunal d'Evry, à 13h30, 10ème chambre